

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2020**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Tenue ce mardi, le dix-neuf (19) mai 2020 à 20h45 par voie de visioconférence par Messenger.

Sont présents à cette visioconférence par Messenger :

Monsieur maire	Magella Roussel
Monsieur le conseiller suivant :	Hugo Béland
Mesdames les conseillères suivantes :	Myriam St-Laurent Josée Martin
Non disponibles pour la visioconférence:	Jasmin Couturier Yann-Érick Pelletier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence par Messenger au Centre Lepageois : Madame Tammy Caron, directrice générale et sec-trés..

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur toute le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

CONSIDÉRANT le décret subséquent qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide de moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Que la présente séance extraordinaire sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie électronique par vidéoconférence Messenger et de l'enregistrement de la séance en audio suite à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 et que l'enregistrement est mis sur le site internet de la municipalité.

Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

1. 2020-104

ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Josée Martin, appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2020**

2. **2020-105**

LA RUCHE

Considérant que la municipalité à cœur l'entraide dans La Mitis;

Considérant que suite à une situation particulière en ce moment avec la COVID-19, que plusieurs personnes ont perdu leurs emplois ou sont en situations alimentaires précaires dans La Mitis;

Considérant qu'il y a une demande accrue de denrées alimentaires dans la Mitis;

Considérant que La Ruche vise à aider Moisson Mitis et les restaurateurs locaux à traverser la crise économique causée par la COVID-19. Cette campagne, organisée par Moisson Mitis sur la plateforme La Ruche, est soutenue par la MRC de La Mitis, COSMOSS de La Mitis et Desjardins, qui vont toutes y contribuer financièrement.

Pour ces motifs :

Il est proposé par Monsieur Hugo Béland, appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de contribuer financièrement par un don de 500\$ afin de soutenir nos restaurateurs et aider Moisson Mitis.

3. **2020-106**

ACHAT GRATTE DE NIVELLEMENT

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat de la gratte de nivellement de 7' pieds au montant de 750\$ avant taxes à Machinerie JNG Thériault inc.

4. **2020**

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE LA CPTAQ POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE

Point reporter à la séance de juin

5. **2020-107**

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, déclare la clôture de l'assemblée à 20h50.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, d-g. sec.-trés. DMA

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 19 mai 2020, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 20h45, par voie de visioconférence par Messenger.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire